

N° 7166⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2017-2018

PROJET DE LOI

- 1° portant transposition de la directive (UE) 2016/1065 du Conseil du 27 juin 2016 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le traitement des bons;
- 2° modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.2.2018)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 6 février 2018 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

- 1° portant transposition de la directive (UE) 2016/1065 du Conseil du 27 juin 2016 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le traitement des bons ;
- 2° modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 6 février 2018 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 15 décembre 2017 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 20 février 2018.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président du Conseil d'État,
Georges WIVENES

